

Contrat de suivi Monitoring Contract

Domaine d'application : résidentiel
Scope : Residential



Entre/ Between :

DBO Expert inc.

501, chemin Giroux, Sherbrooke (Québec) J1C 0J8
1 866 440-4975 / 819 846-3642 Téléc./Fax : 819 846-2135
info@dboexpert.com

Nom du propriétaire/Name of owner

Téléphone/Telephone

Mobile

Ci-après appelé/Hereinafter referred as « DBO Expert inc. »
et/and;

Courriel/Email

Réservé à l'usage interne/For internal use

N° installation

--	--	--	--	--	--

Traitement secondaire avancé /
Advanced Secondary Treatment Level

Traitement Tertiaire /
Tertiary Treatment Level

Ci-après appelé « Propriétaire »/Hereinafter referred as
« Owner ».

Langue de correspondance /Language for correspondence :

Français

English

Adresse du système septique /Address of Septic System:

Numéro civique/Civic Number

Rue/Street

Ville/City

Province

Code Postal/Postal Code

Adresse postale/Mailing Address:

Même que précédente/Same as above

Numéro/Number

Rue/Street

Ville/City

Province

Code Postal/Zip Code

Détails du système/System Details

Nombre de chambres à coucher/Number of Bedrooms : _____

Date d'installation/Installation Date : _____

Installateur autorisé/Authorized Installer : _____

Concepteur/Designer : _____

Le propriétaire ayant acheté une installation septique de DBO Expert inc. convient avec elle d'un contrat de suivi dudit système selon les clauses et modalités prévues ci-après :

The owner of a septic system by DBO Expert inc. hereby contracts with it for maintenance services, subject to the following terms and conditions :

Lieu de signature/Signed in :

ce/this :

Ville/City

Date de la signature de ce contrat/
Date of the signature of this Agreement

Je déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses de ce contrat, tant au recto qu'au verso, et de bien en comprendre les termes et la portée.
I declare to have read all sections, front and back, of this agreement, and that I fully understand its terms and conditions.

Les conditions apparaissant au verso font partie intégrante du contrat./The conditions on the back form an integral part of the agreement.

DBO Expert inc.

Représenté par/

Represented by :

Titre/Title

Signature

J'autorise DBO Expert inc. à obtenir une copie des plans de conception de mon système septique de mon concepteur afin de les joindre à mon dossier.
I authorize DBO Expert inc. to obtain a copy of the septic system's design from my designer to complete my file.

Date

Signature du propriétaire/Signature of the owner

Termes et conditions du Contrat de suivi

Objet

Le présent contrat est un contrat de suivi pour une installation septique de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)) vendue par DBO Expert inc., tel qu'exigé par l'article 3.3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du ministère de l'Environnement du Québec (R.R.Q. 1981, c. Q-2, r. 22). Ce contrat de suivi est valide en tout temps à compter de la réception du contrat signé ainsi que de l'acquiescement des frais annuels par le propriétaire du système. Toute somme payable à DBO Expert inc. en vertu du présent contrat de suivi le sera conformément à la politique de facturation annuelle appliquée par DBO Expert inc. au moment d'un tel paiement. Le propriétaire accepte que les obligations de DBO Expert inc. en vertu du présent contrat de suivi soient exécutées par un représentant dûment autorisé de DBO Expert inc.

Obligations de DBO Expert inc.

Obligation principale : Le maintien d'un contrat de suivi annuel, en conformité avec le Règlement susmentionné.

Obligations accessoires : Offrir une assistance aux propriétaires d'installations septiques de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)) et répondre dans un délai raisonnable à tout appel de service de la part du client sans frais supplémentaires, ainsi qu'effectuer chaque année un entretien minimal se résumant par une visite d'inspection de l'installation qui consiste à :

- Vérifier le niveau d'eau dans les piézomètres;
- Ajuster les égalisateurs, au besoin;
- Inspecter visuellement l'état du terrain (résurgence, écoulement des eaux de surface, condition de l'évent, piézomètres, dispositif d'échantillonnage, etc.);
- Effectuer un échantillonnage aléatoire de l'effluent de ladite installation septique en vue de respecter les exigences du ministère de l'Environnement;
- Faire des recommandations au propriétaire, le cas échéant;
- Transmettre le rapport d'inspection annuelle à la municipalité appropriée.

Obligations du propriétaire

Dans le cadre du présent contrat, le propriétaire s'engage à :

- Maintenir en vigueur un contrat de suivi avec DBO Expert inc. ou avec une autre entreprise qualifiée préalablement approuvée par DBO Expert inc. afin de faire inspecter annuellement l'installation de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)) et d'avoir accès à une expertise compétente en cas de besoin;
- Déposer une copie d'un tel contrat de suivi auprès de sa municipalité;
- Utiliser ladite installation septique selon les consignes apparaissant dans le Guide de l'utilisateur, qui aura été lu attentivement afin d'en respecter la teneur;
- Permettre à DBO Expert inc. l'accès à ladite installation septique afin que la visite d'inspection annuelle prévue au présent contrat puisse être effectuée adéquatement. Lorsque l'installation septique installée chez le propriétaire n'est pas accessible par voie carrossable, le propriétaire s'engage à fournir à DBO Expert inc. les moyens pour y accéder afin que la visite puisse être effectuée;
- Faire vidanger sa fosse septique en respectant tout loi ou règlement applicable à cette fin;
- Consigner l'information relative aux vidanges de la fosse septique et la communiquer à DBO Expert inc. sur demande;
- Faire entretenir le préfiltre, le poste de pompage, le système de distribution sous faible pression ou la vanne à rochet selon les directives du fabricant et consigner l'information dans un registre à cet effet auquel DBO Expert inc. pourra avoir accès en tout temps, sur demande;
- Assurer le déchargement de l'ouverture de l'évent;
- Respecter les exigences des lois et règlements applicables en matière environnementale;
- Conserver son Contrat de suivi, son Guide de l'utilisateur, son Certificat de garantie et les remettre à tout acquéreur subséquent de sa propriété afin que ce dernier puisse s'en prévaloir et y être lié;
- Aviser préalablement DBO Expert inc. de tout changement d'utilisation ou d'affectation de l'immeuble desservi par une installation septique de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)).

Advenant que le propriétaire choisisse d'avoir recours, à ses frais, à une autre entreprise qualifiée pour effectuer le suivi de son installation septique de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)), le propriétaire devra en informer DBO Expert inc. et obtenir l'autorisation écrite de ce dernier à cette fin. Si DBO Expert inc. accepte qu'une autre entreprise qualifiée effectue le suivi de ladite installation, celle-ci devra fournir un rapport de suivi écrit à DBO Expert inc. à la suite de chacune des visites qu'elle effectuera à cette fin.

Frais annuels et Modifications

Les frais annuels prévus au présent contrat de suivi sont établis par DBO Expert inc. en début d'année et peuvent être modifiés unilatéralement par DBO Expert inc. à chaque début d'année subséquente et ce, sans nécessité de préavis au propriétaire. Toute modification de prix ne pourra représenter un montant supérieur à l'indice des prix à la consommation, plus 1,5 %.

Entièreté

Le propriétaire reconnaît que le contenu du présent contrat de suivi et celui du Guide de l'utilisateur sont considérés comme formant un tout, et il s'engage à en respecter les termes et conditions.

Résiliation

Ce contrat de suivi ainsi que la garantie de l'installation System O)) seront résiliés après avis écrit advenant le défaut par le propriétaire de respecter l'un ou l'autre des termes et modalités du présent contrat de suivi.

Élection de domicile

Si applicable, les parties reconnaissent qu'en cas de mésentente reliée au présent contrat, toute procédure judiciaire devra être intentée au palais de justice de Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, où DBO Expert inc. élit domicile à toutes fins que de droit.

Terms and Conditions of the Monitoring Contract

Object

The present contract is a Monitoring Contract for an Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) septic installation sold by DBO Expert Inc. as required by section 3.3 of the Regulation respecting waste water disposal systems for isolated dwellings of Quebec's ministère de l'Environnement (R.R.Q. 1981, c. Q-2, r. 22). This Monitoring Contract is valid at all times upon receipt of the signed contract as well as payment of the annual fees by the owner of said septic installation. Any sum payable to DBO Expert Inc. by virtue of this Monitoring Contract shall be made in compliance with the annual billing policy applied by DBO Expert Inc. at the time of said payment. The owner agrees that DBO Expert Inc.'s obligations under this Monitoring Contract be performed by a duly authorized representative of DBO Expert Inc.

Obligations of DBO Expert Inc.

Main obligation: Maintain in force an annual Monitoring Contract, in accordance with the previously mentioned Regulation.

Secondary obligations: Provide assistance to owners of an Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) septic installation, answer any service calls from the owner in a timely manner without additional fee and complete an annual inspection, namely:

- Check the water levels in the piezometers;
- Adjust the equalizers, if necessary;
- Perform a visual inspection of the site (resurgence, surface water drainage, vent condition, piezometers, sampling device, etc.);
- Take random samples of the effluent from said septic installation to respect the requirements of Quebec's *ministère de l'Environnement*;
- Make appropriate recommendations to the owner, if applicable;
- Transmit the annual inspection report to the appropriate municipality.

Obligations of the Owner

For the purpose of the present contract, the owner agrees to the following:

- To maintain in force a Monitoring Contract with DBO Expert Inc., or other qualified business previously approved by DBO Expert Inc., so that annual inspections of the Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) septic installation can be performed, and resolve any issues if necessary;
- To file a copy of said Contract with the appropriate municipality;
- To make use of the said septic installation per the instructions presented in the Owner's Guide, the owner declaring having read these instructions and agreeing to respect its terms;
- To give DBO Expert Inc. access to the said septic installation so that an inspection can be performed as described above. Should said septic installation not be accessible by vehicle, the owner agrees to provide DBO Expert Inc. with the means to reach it and perform the inspection;
- To empty the septic tank according to applicable laws or regulations;
- To note any information related to the emptying of the septic tank and communicate it to DBO Expert Inc. upon request;
- To maintain the prefilter, pumping station, low pressure distribution system and/or ratchet valve according to the manufacturer's instructions and keep all information in a register used for this purpose, to which DBO Expert Inc. may have access upon request;
- To ensure that the vent is free from any obstructions;
- To respect all applicable laws and regulations in environmental matters;
- To keep copies of the Monitoring Contract, Owner's Guide and Twenty-Year Limited Warranty and provide them to subsequent home owners so that they may benefit from and continue to be bound by it;
- To inform DBO Expert Inc. of any intended change in the use or function of the building serviced by the Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) septic installation before making such a change.

In the event the owner chooses to use the services, at his/her own expense, of another qualified business for the monitoring of the Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) installation, the owner must inform DBO Expert Inc. and obtain its written authorization in this regard. If DBO Expert Inc. accepts that another qualified business performs the annual inspection, it must provide DBO Expert Inc. with a written report following each and every inspection.

Annual Fees and Modifications

The annual fees mentioned in this Monitoring Contract are established by DBO Expert Inc. at the beginning of the year and may be unilaterally modified at the beginning of each following year, without any prior notice. Price increases cannot be higher than the Consumer price index, plus 1.5%.

Interrelated Documents

The owner recognizes that the content of this Monitoring Contract and that of the Owner's Guide are considered as a whole, and the owner agrees to respect all the terms and conditions contained in these documents.

Termination

This Monitoring Contract, as well as the septic installation's warranty, will be terminated with written notice if the owner fails to respect any of its terms and conditions.

Election of residence

The parties acknowledge that, should there be a disagreement related to this contract, any judicial proceedings must be instituted at the Sherbrooke Court House, in the St-François judicial district, where DBO Expert Inc. has elected residence for legal purposes.